



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **15 février 2010**

Délibération n° 2010-1285

commission principale : proximité et environnement

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Fleurieu sur Saône - Neuville sur Saône

objet : Rénovation et extension de la station d'épuration - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Autorisation de signer le marché

service : Direction de l'eau

Rapporteur : Monsieur Coste

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 5 février 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 17 février 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Ariagno, Augoyard, Mme Bab-Hamed, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benlkadi, MM. Bernard B, Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mme Chevassus-Masia, MM. Cochet, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Fournel, Gentilini, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Lévêque, Llung, Longueval, Louis, Meunier, Millet, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Pilonel, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Charrier (pouvoir à M. Touléron), Mmes Pédrini (pouvoir à M. Llung), Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Gelas), M. Appell (pouvoir à M. Sturla), Mmes Bailly-Maitre (pouvoir à Mme Pierron), Bonniel-Chalier (pouvoir à Mme Vessiller), Chevallier (pouvoir à Mme Baume), MM. Corazzol (pouvoir à Mme Vallaud-Belkacem), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Galliano (pouvoir à M. Fleury), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Geourjon (pouvoir à M. Augoyard), Huguet (pouvoir à M. Buffet), Justet (pouvoir à M. Roche), Léonard (pouvoir à Mme Revel), Mme Levy (pouvoir à M. Gentilini), MM. Lyonnet (pouvoir à M. Bousson), Morales (pouvoir à M. Joly), Muet (pouvoir à M. Kimelfeld), Rousseau (pouvoir à M. Bouju), Vergiat (pouvoir à Mme Vullien).

Absents non excusés : Mme Bocquet.

Séance publique du 15 février 2010**Délibération n° 2010-1285**

commission principale : proximité et environnement

commune (s) : Fleurieu sur Saône - Neuville sur Saône

objet : **Rénovation et extension de la station d'épuration - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Autorisation de signer le marché**

service : Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 janvier 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2009-0680 en date du 6 avril 2009, le conseil de Communauté a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres restreint, conformément aux articles 150,162 à 164 du code des marchés publics, pour l'attribution des prestations de rénovation et extension de la station d'épuration.

Le montant estimé, au titre de l'opération n° 1522 - rénovation et extension station d'épuration à Fleurieu sur Saône et Neuville sur Saône, a été arrêté par délibération n° 2008-4726 en date du 21 janvier 2008 à 11 700 000 € HT ; une individualisation d'autorisation de programme en dépenses étant décidée à hauteur de 11 700 000 € sur les années 2008 à 2012, et en recettes à hauteur de 1 500 000 €.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, le 27 novembre 2009, a classé les offres et choisi celle du groupement OTV/Bertrand Duron/GRS Valtech pour un montant de 13 646 335 € HT, soit 16 321 016,66 € TTC.

Ce montant, supérieur à l'estimation, est dû à la présence de pollution dans les sols (non décelée lors des études antérieures), à des études complémentaires (géotechnique) et à des demandes complémentaires de la Communauté urbaine.

Les offres des entreprises sont toutes supérieures à l'enveloppe prévisionnelle pour les raisons suivantes :

- l'ampleur de la pollution des sols non décelée lors des études préalables antérieures au concours de maîtrise d'œuvre,
- des résultats défavorables des études géotechniques complémentaires en particulier,
- de nouvelles exigences en matière de compensation des crues,
- des exigences réglementaires particulières en matière de sécurité (garde-corps sur toitures terrasses),
- des améliorations au projet initial suite aux expériences acquises sur les chantiers en cours ou récents de Saint Fons, Feyssine ou Jonage,

Elles conduisent à réévaluer l'enveloppe financière du projet à 15 900 000 € HT.

Par ailleurs, sollicitée, l'Agence de l'eau est susceptible de subventionner le projet à hauteur de 3 180 000 €.

En conséquence, les individualisations d'autorisations de programme, décidées dans le cadre du projet initial, à partir de l'autorisation de programme globale "Gérer le cycle urbain de l'eau (C 4) - Lutter contre les pollutions de toute nature (C 43)", nécessite une individualisation complémentaire sur l'opération n° 1522 Fleurieu sur Saône et Neuville sur Saône station d'épuration, pour un montant complémentaire de 4 200 000 € HT en dépenses et 1 680 000 € HT en recettes.

Le présent rapport concerne également l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales, avec le groupement d'entreprises OTV/Bertrand Duron/GRS Valtech ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve la réévaluation de la dépense pour les travaux de rénovation et extension de la station d'épuration à Fleurieu sur Saône et Neuville sur Saône.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale C4 - "Gérer le cycle urbain de l'eau sur le long terme" sur l'opération n° 1522 individualisée le 21 janvier 2008.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est complété pour un montant supplémentaire de 4 200 000 € HT en dépenses et 1 680 000 € HT en recettes répartis selon l'échéancier suivant :

- 1 280 000 € en dépenses et 466 594 € en recettes pour 2010,
- 940 000 € en dépenses et 649 208 € en recettes pour 2011,
- 1 980 000 € en dépenses et 564 198 € en recettes pour 2012.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 15 900 000 € HT en dépenses et à 3 180 000 € HT en recettes.

3° - Autorise monsieur le président à signer le marché pour Fleurieu sur Saône et Neuville sur Saône - Rénovation et extension de la station d'épuration, et tous les actes contractuels y afférents, avec le groupement OTV/Bertrand Duron/GRS Valtech pour un montant de 13 646 335,00 € HT, soit 16 321 016,66 € TTC.

4° - Les montants à payer seront prélevés sur les crédits inscrits et à inscrire au budget annexe de l'assainissement à hauteur de 15 900 000 € HT - compte 231 310 - fonction 222 - opération n° 1522 à hauteur de 5 900 000 € HT en 2010 et 10 000 000 € HT sur les exercices 2011, 2012.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 17 février 2010.